



CONVERTISSEUR CONVERTOR 12V/42V

Notice d'Instructions

158681-B
11/2024

LIRE ATTENTIVEMENT LE GUIDE DE
L'UTILISATEUR AVANT TOUTE UTILISATION

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	4
2. SÉCURITÉ	5
2.1. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DU CONVERTISSEUR	5
2.2. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE L'OUTIL	5
2.3. SIGNAUX DE SÉCURITÉ	5
3. DESCRIPTIFS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	6
3.1. DESCRIPTIF	6
3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	7
4. MISE EN SERVICE	7
4.1. CONTENU DU CARTON	7
4.2. INSTALLATION	7
5. UTILISATION	8
5.1. DÉMARRAGE EN MODE "COUP PAR COUP" (CONCERNE UNIQUEMENT L'OLIVIUM)	8
5.2. DÉMARRAGE EN MODE "CONTINU"	8
5.2.1. OLIVIUM	8
5.2.2. OLIVION	9
5.3. VOYANT LUMINEUX	9
6. LES GARANTIES	9
6.1. GARANTIES GÉNÉRALES	9
6.1.1. GARANTIE LÉGALE	9
6.1.2. GARANTIE COMMERCIALE PELLENC	10
6.1.3. SERVICE APRÈS-VENTE PAYANT	11
7. DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ	12
7.1. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : CONVERTOR 12V/42V	12
7.2. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : CONVERTOR 12V/42V	13

1. INTRODUCTION

Cher(e) client(e),

Nous vous remercions pour l'achat de votre Convertisseur Convertor 12V/42V . Correctement utilisé et entretenu, ce matériel vous procurera des années de satisfaction.



Avertissement

Conformément aux lois sur la responsabilité relative aux produits, nous ne sommes pas responsables des dommages causés par notre produit s'il comprend un accessoire qui n'est pas du fabricant ou qui n'est pas approuvé par le fabricant. L'utilisation de tout autre accessoire peut augmenter les risque de blessures.



Avertissement

Votre appareil contient de nombreux matériaux valorisables ou recyclables. Confiez celui-ci à votre revendeur ou à défaut dans un centre service agréé pour que son traitement soit effectué.



Prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans votre pays en matière de protection de l'environnement liée à votre activité.



Avertissement

Il est impératif que vous preniez connaissance de LA TOTALITÉ de ce guide de l'utilisateur avant d'utiliser l'outil ou de procéder à des opérations d'entretien. Conformez-vous scrupuleusement aux instructions et illustrations présentes dans ce document.

Tout au long de ce guide de l'utilisateur, vous trouverez des mises en garde et des renseignements intitulés : NOTE, IMPORTANT, ATTENTION et AVERTISSEMENT.

Les indications identifiées par "NOTE" indiquent des informations complémentaires.

Les indications identifiées par "IMPORTANT" préviennent l'utilisateur d'un risque potentiel pour le matériel.

Les indications identifiées par "ATTENTION" indiquent une situation potentiellement dangereuse qui, si on ne l'évite pas, est susceptible de provoquer des blessures légères.

Les indications identifiées par "AVERTISSEMENT" indiquent une situation potentiellement dangereuse qui, si on ne l'évite pas, provoque la mort ou des blessures graves.

La mise en garde  indique que si les procédures ou instructions ne sont pas respectées, les dommages ne seront pas couverts par la garantie et les frais de réparation seront à la charge du propriétaire.

Sur l'outil, des signaux de sécurité rappellent également les consignes à adopter en matière de sécurité. Localisez et lisez ces signaux avant d'utiliser l'outil. Remplacez immédiatement tout signal partiellement illisible ou endommagé.

Se reporter à 2.3. Signaux de sécurité, page 5 pour le schéma de localisation des signaux de sécurité apposés sur l'outil.

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite sans autorisation écrite de la société PELLENC. Les illustrations présentes dans ce manuel sont données à titre indicatif et ne sont en aucun cas contractuelles. La société PELLENC se réserve le droit d'apporter à ses produits toute modification ou amélioration qu'elle juge nécessaire sans devoir les communiquer aux clients déjà en possession d'un modèle similaire. Ce manuel fait partie intégrante de l'outil et doit l'accompagner en cas de cession.



Ne pas exposer à la pluie.



Caractéristiques du fusible protecteur remplaçable



Matériel devant être utilisé à une température comprise entre -5 °C et +35 °C.



En fin de vie, le convertisseur doit être ramené au distributeur agréé auprès duquel il a été acheté afin d'être recyclé conformément à la réglementation sur les déchets électroniques.



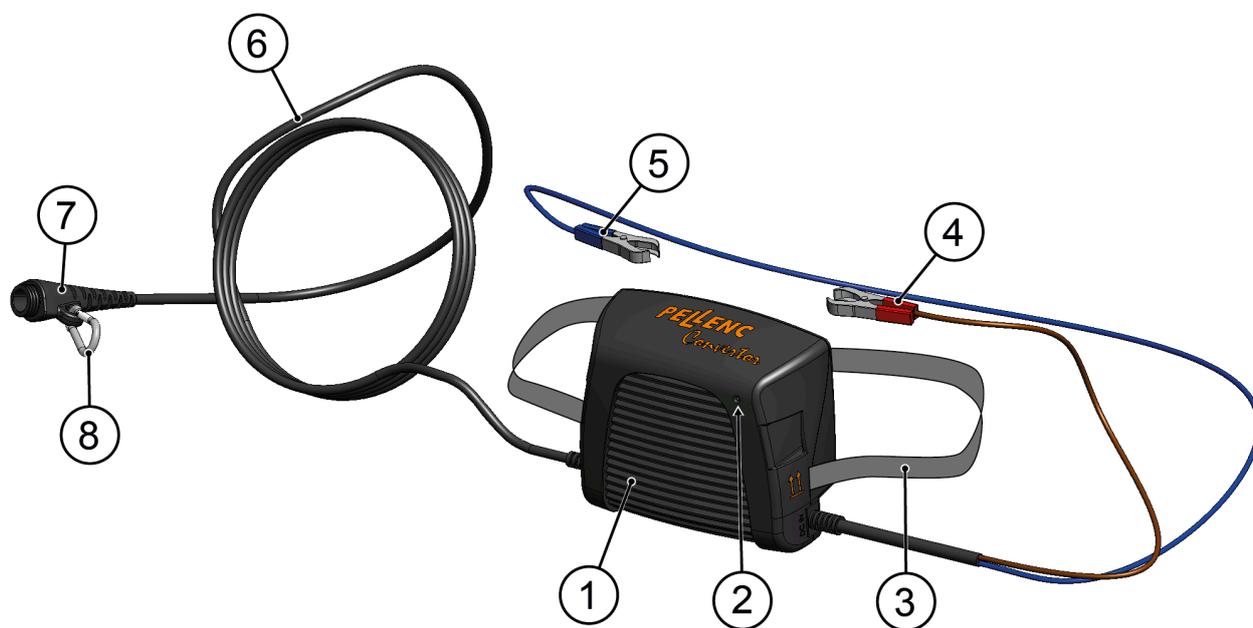
Matériel respectant les normes CE.



Matériel respectant les normes marocaines.

3. DESCRIPTIFS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

3.1. DESCRIPTIF



- 1. Convertisseur
- 2. Voyant lumineux
- 3. Sangle
- 4. Pince crocodile rouge (+)

- 1. Pince crocodile noire (-)
- 6. Cordon
- 7. Fiche connecteur outil
- 8. Mousqueton

48_20_001

3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Tension d'alimentation nominale	12 V $\overline{\text{---}}$
Tension de sortie	42 V $\overline{\text{---}}$
Ampérage de sortie	4,5 A
Poids de l'ensemble convertisseur	2,5 kg
Capacité minimale de la batterie	60 Ah

4. MISE EN SERVICE

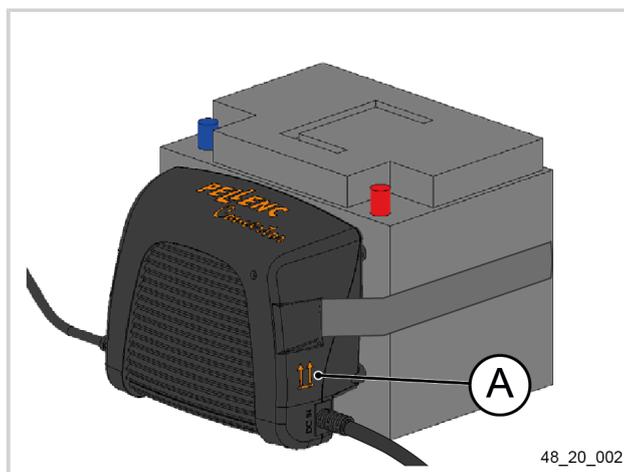
4.1. CONTENU DU CARTON

Vérifier que le carton contient :

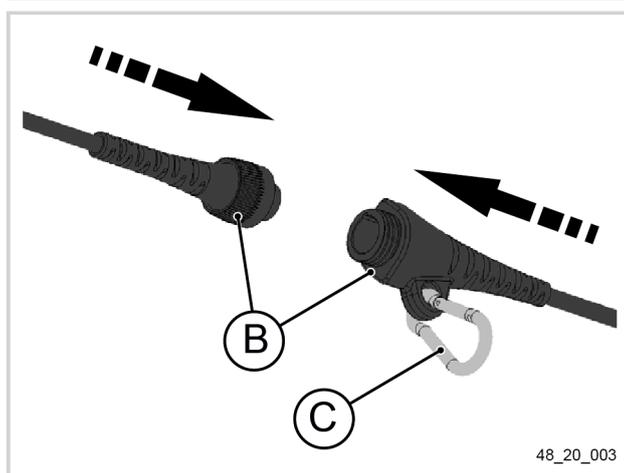
- Un Convertisseur Convertor 12V/42V livré avec :
 - 1 sangle
 - 1 mousqueton
 - 1 guide de l'utilisateur
 - 1 carte de garantie

4.2. INSTALLATION

1. Sortir le boîtier de son emballage.
2. Fixer le boîtier verticalement contre la batterie 12 V à l'aide de la sangle fournie. Les flèches (repère A) doivent toujours être dirigées vers le haut.



3. Brancher le cordon d'alimentation de l'outil sur la fiche connecteur du boîtier (repère B).
4. Fixer le mousqueton du cordon (repère C) à votre taille.



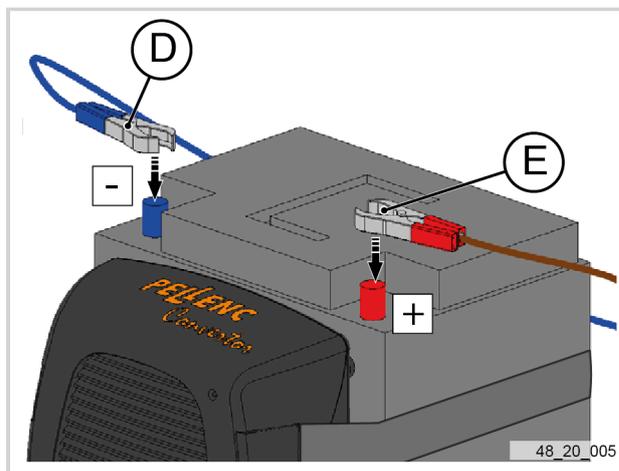
5. UTILISATION

5.1. DÉMARRAGE EN MODE "COUP PAR COUP" (CONCERNE UNIQUEMENT L'OLIVIUM)

Mode "coup par coup" : l'outil fonctionne uniquement lorsque l'on appuie sur la gâchette. Il s'arrête lorsque la gâchette est relâchée.

1. Mettre l'outil dans sa position de mise en route (se reporter à la notice de l'outil concerné).
2. Raccorder la pince crocodile noire (repère D) à la borne négative (-) de la batterie.
3. Raccorder la pince crocodile rouge (repère E) à la borne positive (+) de la batterie.

À cet instant l'outil est sous tension, il est prêt à fonctionner en mode «Coup par Coup».



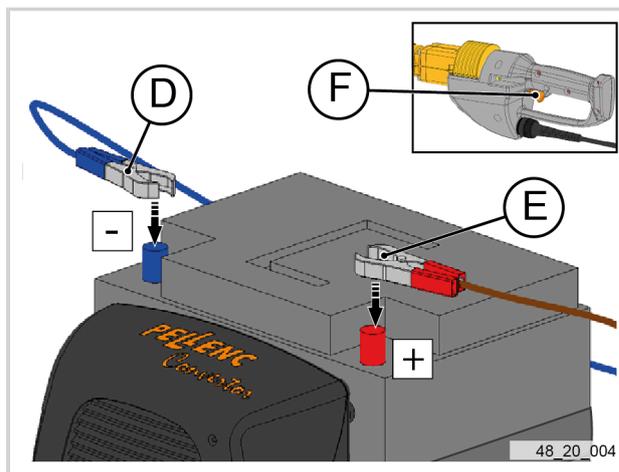
5.2. DÉMARRAGE EN MODE "CONTINU"

5.2.1. OLIVIUM

Mode "continu" : l'outil se met en route en donnant une impulsion sur la gâchette et ne s'arrête que si l'on redonne à nouveau une impulsion.

1. Raccorder la pince crocodile noire (repère D) à la borne négative (-) de la batterie.
2. Mettre l'outil dans sa position de mise en route (Se reporter à la notice de l'outil concerné).
3. Appuyer sur la gâchette de l'outil (repère F) et de l'autre main raccorder la pince crocodile rouge (repère E) à la borne positive (+) de la batterie en maintenant la gâchette appuyée.

À cet instant l'outil est sous tension, il est prêt à fonctionner en mode «Continu».



5.2.2. OLIVION

1. Mettre l'outil dans sa position de mise en route (Se reporter à la notice de l'outil concerné).
2. Raccorder la pince crocodile noire (repère D) à la borne négative (-) de la batterie.
3. Raccorder la pince crocodile rouge (repère E) à la borne positive (+) de la batterie.

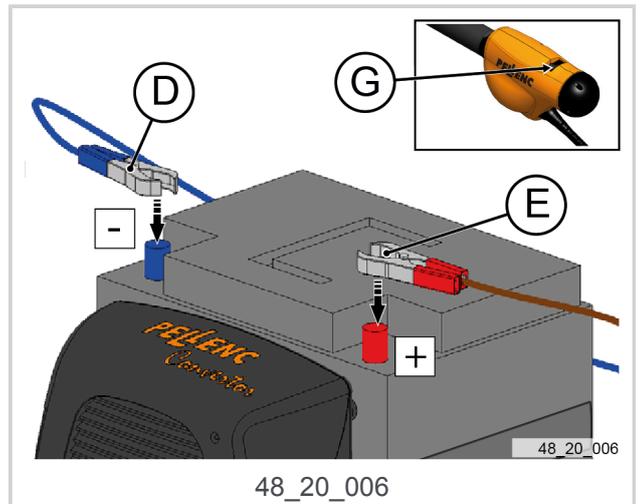
À cet instant l'outil est sous tension, il est prêt à fonctionner en mode «Continu».

4. Mettre l'interrupteur de l'outil sur «I» pour démarrer l'outil (repère G).



Avertissement

Ⓢ Ne jamais faire fonctionner l'outil avec le peigne posé au sol.



5.3. VOYANT LUMINEUX

ÉTAT	SIGNIFICATION
VERT	Fonctionnement normal
ROUGE	Tension de la batterie < 10 V (batterie déchargée...) Tension de la batterie > 18 V (mauvaise batterie, 24V...)
ÉTEINT	Pinces crocodiles mal positionnées Polarité inversées

6. LES GARANTIES

6.1. GARANTIES GÉNÉRALES

6.1.1. GARANTIE LÉGALE

6.1.1.1. GARANTIE CONTRE LES VICES CACHÉS

Indépendamment de la garantie commerciale prévue à l'article II, l'article 1641 du Code civil dispose que « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis ou en aurait donné un moindre prix s'il les avait connus ».

Article 1648 du Code civil « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

6.1.1.2. GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Article L.217-4 du Code de la consommation Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L.217-5 du Code de la consommation « Le bien est conforme au contrat » :

1. S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-12 du Code de la consommation « l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

6.1.2. GARANTIE COMMERCIALE PELENC

6.1.2.1. CONTENU

6.1.2.1.1. GÉNÉRALITÉS

En sus des garanties légales, les clients utilisateurs bénéficient de la garantie commerciale sur les produits PELENC couvrant l'échange et le remplacement des pièces reconnues hors d'usage, par défaut d'usage, par défaut de montage ou par vice de matière, quelle qu'en soit la cause.

La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par PELENC.

6.1.2.1.2. PIÈCES DÉTACHÉES

La garantie commerciale couvre également les pièces détachées d'origine PELENC, hors main d'œuvre à l'exclusion de certaines pièces détachées de chaque produit remis à la livraison.

6.1.2.2. DURÉE DE LA GARANTIE

6.1.2.2.1. GÉNÉRALITÉS

Les produits PELENC sont garantis au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELENC.

6.1.2.2.2. PIÈCES DÉTACHÉES

Les pièces détachées PELENC remplacées dans le cadre de la garantie du produit, sont garanties au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison du produit PELENC au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELENC.

Dans le cas des produits connectés à une batterie PELENC, les pièces détachées remplacées dans le cadre de la garantie du produit après le 12^{ème} mois d'utilisation, sont garanties pour une durée de un (1) an.

6.1.2.2.3. EXCLUSION DE GARANTIE

Sont exclus de la garantie commerciale les produits qui ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions et à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la présente notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus en cas de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou en cas de transformation du produit. Sont également exclus de la garantie les produits ayant fait l'objet d'une altération, transformation ou modification par le client utilisateur.

Les pièces d'usures et/ou les consommables ne peuvent pas faire l'objet de garantie.

6.1.2.3. MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE COMMERCIALE

6.1.2.3.1. MISE EN SERVICE DU PRODUIT ET DÉCLARATION DE MISE EN SERVICE

Au plus tard huit jours après la remise du bien au client utilisateur le DISTRIBUTEUR s'engage à compléter le formulaire informatique de déclaration de mise en service afin d'activer cette dernière sur le site www.pellenc.com, rubrique « Accès Extranet » menu « Pellenc Extranet Service », à l'aide de son identifiant délivré préalablement par PELLENC.

A défaut, la déclaration de mise en service ne sera pas effective empêchant ainsi toute mise en œuvre de la garantie commerciale PELLENC, le DISTRIBUTEUR devant par conséquent en assurer seul la charge financière sans pouvoir repercuter le coût de son intervention au titre de la garantie sur le client utilisateur.

Le DISTRIBUTEUR s'engage également à compléter la carte de garantie ou le certificat de garantie et mise en service pour les automoteurs fourni(e) avec le produit après l'avoir fait(e) signer et dater par le client utilisateur.

6.1.3. SERVICE APRÈS-VENTE PAYANT

6.1.3.1. GÉNÉRALITÉS

Font l'objet d'un service payant, même pendant la période de garantie légale et commerciale, les défaillances, pannes, casses, résultant d'une mauvaise utilisation, négligence ou mauvais entretien de la part du client utilisateur mais aussi les défaillances résultant d'une usure normale du produit. Font également partie des prestations relevant du service après-vente les réparations hors garantie légale et commerciale comme par exemple l'entretien, les réglages, diagnostics en tout genre, nettoyages sans que cette liste ne soit exhaustive.

6.1.3.2. PIÈCES D'USURE ET CONSOMMABLES

Les pièces d'usure et les consommables relèvent également du service après-vente.

6.1.3.3. PIÈCES DÉTACHÉES

Le service après-vente payant couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre et hors période de garantie légale ou commerciale.

En cas de remplacement de pièces détachées d'origine PELLENC dans le cadre du service après-vente, celles-ci bénéficieront d'une garantie commerciale d'un an, à compter de la date de monte.

7. DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ

7.1. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : CONVERTOR 12V/42V

FABRICANT / PERSONNE AUTORISÉE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

Par la présente, nous déclarons que la machine désignée ci-après :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	Convertisseur		
FONCTION	Fournir une alimentation 42 VDC à partir d'une batterie 12 VDC		
NOM COMMERCIAL	CONVERTOR		
TYPE	CONVERTOR 12VDC/42VDC		
MODÈLE	VC 4245		
N° DE SÉRIE	48Y00001 - 48Y49999	48Z00001 - 48Z49999	48A00001 - 48A49999

Est conforme aux autres directives et/ou dispositions pertinentes suivantes :

- 2014/35/UE Directive basse tension ; 2014/30/UE Directive CEM ; 2011/65/CE Directive ROHS ; 1907/2006 Règlement REACH ; 2012/19/UE Directive DEEE

Les normes européennes harmonisées suivantes ont été utilisées :

- EN 55014-1 : 2017 ; EN 55014-2 : 2015 ; EN 60335-1 : 2012 + AC:2014 + A11:2014 + A13:2017 + A14:2019 + A2:2019

Signé par et au nom de :

Simon BARBEAU

DIRECTEUR GÉNÉRAL



PERTUIS, le 04/11/2024

7.2. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : CONVERTOR 12V/42V

FABRICANT / PERSONNE AUTORISÉE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

Par la présente, nous déclarons que la machine désignée ci-après :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	Convertisseur		
FONCTION	Fournir une alimentation 42 VDC à partir d'une batterie 12 VDC		
NOM COMMERCIAL	CONVERTOR		
TYPE	CONVERTOR 12VDC/42VDC		
MODÈLE	VC 4245		
N° DE SÉRIE	48Y00001 - 48Y49999	48Z00001 - 48Z49999	48A00001 - 48A49999

Est conforme aux dispositions :

Européennes :	Marocaines :
2014/30/UE - Directive CEM	Décret # 2574-14
2014/35/UE - Directive basse tension	Décret # 2573-14

Les normes suivantes ont été utilisées en partie ou en totalité :

Européennes :	Marocaines :
EN 55014-1 : 2017	NM EN 55014-1 : 2014
EN 55014-2 : 2015	NM EN 55014-2 : 2014
EN 60335-1 : 2012 + AC:2014 + A11:2014 + A13:2017 + A14:2019 + A2:2019	NM EN 60335-1 : 2015

Signé par et au nom de :

Simon BARBEAU

DIRECTEUR GÉNÉRAL



PERTUIS, le 04/11/2024

PELENC

   www.pellenc.com

PELENC
Quartier Notre Dame - 84120 Pertuis (France)

